



CODE DE BONNE CONDUITE DE L'ENCADRANT

10 ENGAGEMENTS

Tout encadrant des Sports de Glace est soumis à ce Code de Bonne Conduite et est par conséquent tenu de le respecter. L'encadrement d'athlètes mineurs est un engagement qui implique responsabilité, vigilance et surveillance.

Je m'engage à :

- 1** – Respecter les juges et arbitres, officiels, organisateurs, dirigeants, bénévoles, athlètes, partenaires, journalistes, spectateurs, et l'ensemble des personnes impliquées dans la pratique sportive, dans le cadre des compétitions.
- 2** – Encadrer et protéger les athlètes, tout en respectant leur intimité.
- 3** – M'interdire toute forme de violence, qu'elle soit morale, sexuelle ou physique et signaler tout comportement inapproprié (acte de violence physique, morale ou sexuelle) dont je serais témoin.
- 4** – Refuser toute forme de discrimination par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux origines, préférences sexuelles ou opinions religieuses ou politiques.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

- 5** – Ne jamais consommer, dans le cadre de ma mission, tout type de substance psychoactive pouvant altérer le comportement et le jugement (drogue, alcool, etc.).
- 6** – Refuser toute forme de tricherie ou de corruption (tentative d'influence d'un juge ou d'un officiel d'arbitrage) et ne jamais parier sur un enjeu d'une compétition de Sports de Glace.*
- 7** – Ne jamais inciter un athlète à utiliser des produits dopants, en fournir de quelque manière que ce soit, ni en faire la promotion.*
- 8** – Véhiculer une image positive des Sports de Glace auprès des médias ou des différents acteurs des Sports de Glace.
- 9** – Être exemplaire en adoptant une conduite responsable, morale, honorable et conforme à l'esprit sportif et aux valeurs fondamentales du sport.
- 10** – Avoir un comportement exemplaire dans la victoire comme dans la défaite vis-à-vis de l'équipe sportive.

** sous peine d'exclusion et de poursuites judiciaires.*

Saison 2020-2021

Je, soussigné, a pris connaissance du Code de Bonne Conduite le...../...../.....

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé »)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62